

Monsieur TECHER Jacques  
Ancien maire de Cilaos (2020-2026)  
Vice président du conseil régional  
1 bis route du Bras des Etangs  
97413 CILAOS

Cilaos le 27 Juillet 2026

Les élus de l'opposition soussignés  
Mme POTIN Carole  
Mme PAYET Annie Claude  
M SEGART Frédéric  
M DIJOUX Denis  
M TECHER Pierre

A

**Monsieur le Préfet**  
**De la Région Réunion**  
Préfecture de La Réunion  
6 rue de la Messagerie  
CS 51079  
97404 SAINT-DENIS Cedex

**Objet :** Signalement de propos discriminatoires et injurieux tenus par la Maire de Cilaos en séance publique – Demande de saisine du Procureur de la République et de contrôle de légalité

**Monsieur le Préfet,**

Nous les élus de l'opposition municipale de Cilaos, sommes obligés de saisir votre autorité en raison d'une **situation particulièrement grave et préoccupante** qui s'est produite lors de la séance du Conseil municipal de Cilaos du 24 juin 2026 à la suite des propos discriminatoires et injurieux tenus par Madame la maire qui a cru opportun de se justifier sur l'annulation pure et simple de la procédure de recrutement de la directrice de la régie de tourisme. En effet Madame la maire a justifié cette rupture du recrutement de Mme SAQUET MASCLES au soutien d'une **stigmatisation sur son origine métropolitaine** sous le terme péjoratif de « **goyave de France** » et par référence au « **privilège zoreil** ».

**Ce grave incident, au-delà du cadre local, constitue une atteinte caractérisée aux principes républicains que nous ne pouvons tolérer.**

**1. Une confirmation d'un motif de discrimination dans l'accès à l'emploi public concernant le poste de directrice de l'EPIC : Mme Sylvie SAQUET MASCLES.**

**a) Une procédure de recrutement rigoureuse et aboutie**

A la suite de la reprise de la compétence tourisme par la commune de Cilaos, une procédure de recrutement du poste de directeur (trice) de l'EPIC Tourisme de Cilaos a été menée selon une méthodologie professionnelle :

- Une consultante externe, Mme Roxanne Brun, a été missionnée par la commune pour piloter le processus en lien avec les services de la DRH.
- **Cinq candidats** ont été auditionnés.

- Mme Sylvie SAQUET MASCLES a été retenue à la fin de la procédure.
- Le DGS a confirmé que le recrutement avait été « validé par l'autorité » (mail du 17 novembre 2025).

**b) Un engagement d'embauche signé par l'autorité municipale**

Le **26 février 2026**, une lettre d'engagement d'embauche a été signée par l'ancien Maire, avec une date d'embauche au **15 avril 2026**. Cette lettre faisait suite à une négociation salariale aboutie (4 695,04 € brut mensuel) et à l'acceptation formelle de la candidate.

**c) Une rupture brutale et discriminatoire :**

- **30 mars 2026** : le DGS informe Mme SAQUET que « *la nouvelle autorité a la volonté d'interroger la stratégie* » et qu'il ne sera « *pas possible de donner une suite favorable à votre recrutement* ».
- **15 avril 2026** : la Maire refuse de recevoir Mme SAQUET et lui déclare : « *Je ne vous ai pas recruté, donc vous n'êtes pas embauchée* ».
- **21 avril 2026** : la Maire adresse un courrier LRAR (n°228) motivant le refus par une prétendue « *absence de corrélation entre vos aspirations salariales et les capacités budgétaires* » – motif contredit par la réalité des faits (salaire négocié et accepté, inférieur à celui d'autres candidats).

**2. Des propos discriminatoires et injurieux tenus en séance publique du conseil municipal du 24 juin 2026**

Lors de la séance du Conseil municipal du **24 juin 2026**, la maire, Madame Laïla NASSIBOU a tenu, à **plusieurs reprises et en présence du public**, les propos suivants :

**a) Concernant le DGS (affaire n°2 – enregistrement n°3) :**

« *Juste pour information, euh, concernant l'indemnité en fait pour le DGS. y appelle ça la goyave de France* »

**b) Concernant le recrutement de la directrice de l'EPIC (affaire n°2 – enregistrement n°3) :**

« *Du point de vue de l'artiste Gaël Velleyen, mi connaît pas si zot i connaît le privilège zoreil. Ou doit connaître. Alors, zot i peut négocier et accepter le recrutement d'une cadre pour l'EPIC tourisme un salaire de 4 000€ net par mois, et mi dit bien sans les primes, à cela s'ajoute un logement F4 qui demande a zot, à cela s'ajoute les frais de déménagement, que zot i paye, que la commune i paye, à cela s'ajoute un billet d'avion payé tous les ans, que zot i paye po elle. Nous les élus, nous la koze avec nous nous veut pas nous. Ça i appelle ça le syndrome de la goyave de France* »

**c) Concernant les « compétences créoles » (affaire n°8 – enregistrement n°4) :**

*« Alors té les gars nou na poin compétences créoles à la Réunion ? Na poin compétences créoles à la Réunion ? Otééé. C'est bon c'est ot camarade Monsieur Ségart. Peut être c'est ot camarade zot la voulu embaucher »*

**d) Concernant la formation de Mme SAQUET (enregistrement n°4) :**

*« Elle y connaissait pas faire la envoye a elle France service en formation po elle gagne travail. On n'est pas là pour venir faire le procès heu de cette directrice qu'on a pas recruté »*

**e) Concernant le refus de recevoir Mme SAQUET (enregistrement n°4) :**

*« Moi je prends en fait moi, ce que je retiens aujourd'hui c'est pourquoi j'ai pas reçu cette dame là. Un famn mi connais pas ou i sorte et qui dit a moïn moïn lé obligé recrute a elle, bah non »*

**f) Concernant l'état de dépression de Mme SAQUET révélé par M SEGART (enregistrement n°4) :**

*« De rire d'une personne qui est en dépression » (propos de M. Ségart ancien adjoint au maire, accueilli par des rires de l'assemblée)  
« Monsieur Ségart, je préfère prendre en compte les agents de notre municipalité qui sont en dépression que cette dame » (propos de Mme Ferrere adjointe à la maire, **approuvés par la Maire** et suivis d'**applaudissements des autres élus de la majorité**)*

**3. La gravité des faits : une discrimination systématique**

Ces propos, tenus à **six reprises distinctes** au cours d'une même séance, ne sont pas des incidents isolés. Ils révèlent une **stigmatisation assumée, décomplexée et systématique** des personnes originaires de métropole sous le terme péjoratif de « **goyave de France** » et par référence, selon la maire, au « **privilège zoreil** ».

Ils sont d'autant plus graves qu'ils :

1. **Constituent une injure publique à caractère discriminatoire** (article 33 de la loi du 29 juillet 1881) – propos tenus en public, visant à rabaisser une personne en raison de ses origines géographiques.
2. **Caractérisent une discrimination dans l'accès à l'emploi public** (articles L. 1132-1 du Code du travail et L. 311-1 du Code général de la fonction publique) – refus d'embauche fondé sur l'origine métropolitaine de la candidate retenue après une procédure de sélection rigoureuse.
3. **Révèlent un mépris pour la dignité humaine** – les rires et applaudissements ayant accueilli les propos sur l'état de dépression de Mme SAQUET aggravent le caractère injurieux et déshumanisant des propos.

#### 4. Une atteinte aux principes républicains

Ces faits contreviennent aux principes fondamentaux suivants :

- **L'égal accès aux emplois publics** (article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789).
- **L'interdiction des discriminations** (Code du travail, Code général de la fonction publique).
- **L'indivisibilité de la République** – il n'y a pas de « privilège zoreil » ni de « syndrome de goyave de France » dans la République une et indivisible.
- **Le devoir d'exemplarité et de réserve** qui s'impose à tout élu de la République.

#### 5. La dimension particulièrement préoccupante

Ce qui rend cette situation **exceptionnellement grave et préoccupante**, c'est que ces propos ont été tenus :

- **Par une élue de la République** – une maire dans l'exercice de ses fonctions.
- **Dans une enceinte de la République** – le Conseil municipal, organe délibérant de la collectivité.
- **En séance publique** – devant la représentation communale et les administrés de la commune.
- **Dans l'exercice de ses fonctions** – en lien direct avec une décision de recrutement engagée et aboutie après une procédure rigoureuse.
- **De manière réitérée** – à six reprises au cours de la même séance.

**Une telle attitude, de la part d'une personne investie d'un mandat républicain, est à la fois insupportable et inacceptable et doit être sanctionnée avec la plus grande fermeté par l'État.**

#### 6. Notre requête :

Au regard de ces éléments, Monsieur le Préfet, nous vous demandons solennellement :

1. **En application de votre pouvoir de contrôle de légalité** (articles L. 2131-1 et suivants du CGCT), de constater que les propos tenus par la Maire sont contraires aux principes républicains et de **transmettre ces faits au Procureur de la République**, conformément à l'article 40 du Code de procédure pénale, ce que nous ferons également de notre côté.
2. **De saisir la Chambre régionale des comptes** afin de vérifier le préjudice financier causé à la commune par le refus d'embauche de Mme SAQUET (coût de la formation POEI financée par l'État, frais engagés par la candidate, risques contentieux).
3. **D'informer le Conseil municipal** de la position de l'État sur ces faits graves et inédits.

#### 7. Pièces jointes :

- Constat de commissaire de justice (Maître Diana IAFARE) du 20 juillet 2026 – retranscription des propos tenus en séance du Conseil municipal du 24 juin 2026 (sur clé USB jointe).

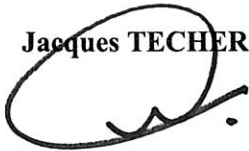
- Compte rendu des entretiens de recrutement du poste de directeur de l'EPIC (17 novembre 2025).
- Mail du DGS validant le recrutement de Mme SAQUET.
- Lettres d'engagement d'embauche (13 et 26 février 2026).
- Courrier LRAR n°228 du 21 avril 2026 de la nouvelle maire adressée à Mme SAQUEST MASCLES.
- Historique complet de la procédure de recrutement de Mme SAQUET MASCLES.

Nous vous informons que nous disposons également de l'enregistrement vidéo de toute la séance du conseil municipal du 24 juin 2026.

Comptant sur votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

**Les élus de l'opposition :**

**Jacques TECHER**



**Frédéric SEGART**



**Annie Claude PAYET**



**Denis DIJOUX**



**Pierre TECHER**



**Carole POTIN**



Copie à Monsieur le Procureur de la République de Saint Pierre

**REPUBLIQUE FRANCAISE**



VILLE DE CILAOS

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**

Cilaos, le 21 AVR. 2026

**La Maire**

A

**Sylvie SAQUET MASCLES**  
7, rue du Prieuré  
12 500 SAINT COME D'OLT

Secrétariat Général  
[cabinet.maire.cilaos@ville-cilaos.fr](mailto:cabinet.maire.cilaos@ville-cilaos.fr)  
Tel: 0262 31 89 89

**N/Réf:** RD/LN/N°228  
ZRIAR JA 210 370 08854

**Objet** : Suites réservées à l'engagement d'embauche signé par l'ancienne autorité communale

Madame,

La Commune de Cilaos au travers d'une Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) s'est portée garante de votre recrutement en qualité de Directrice de l'Établissement Public Industriel et Commercial chargée de porter et de développer la politique publique en matière de tourisme sur le territoire communal.

A ce titre, je me permets de vous rappeler ici, que cet engagement de recrutement doit se faire conformément aux règles du droit du travail et ce sans faire application des règles du droit public applicables à l'écosystème des collectivités locales.

Au cours de la phase de pourparlers en vue de la finalisation de votre contrat de travail, il s'avère que vos prétentions salariales ainsi que les avantages annexes demandés n'étaient pas en adéquation avec la trajectoire budgétaire prévisionnelle pour le démarrage de l'activité de cet établissement public.

Cette absence de corrélation entre vos aspirations salariales et les capacités budgétaires de l'établissement justifie l'absence de finalisation de votre recrutement.

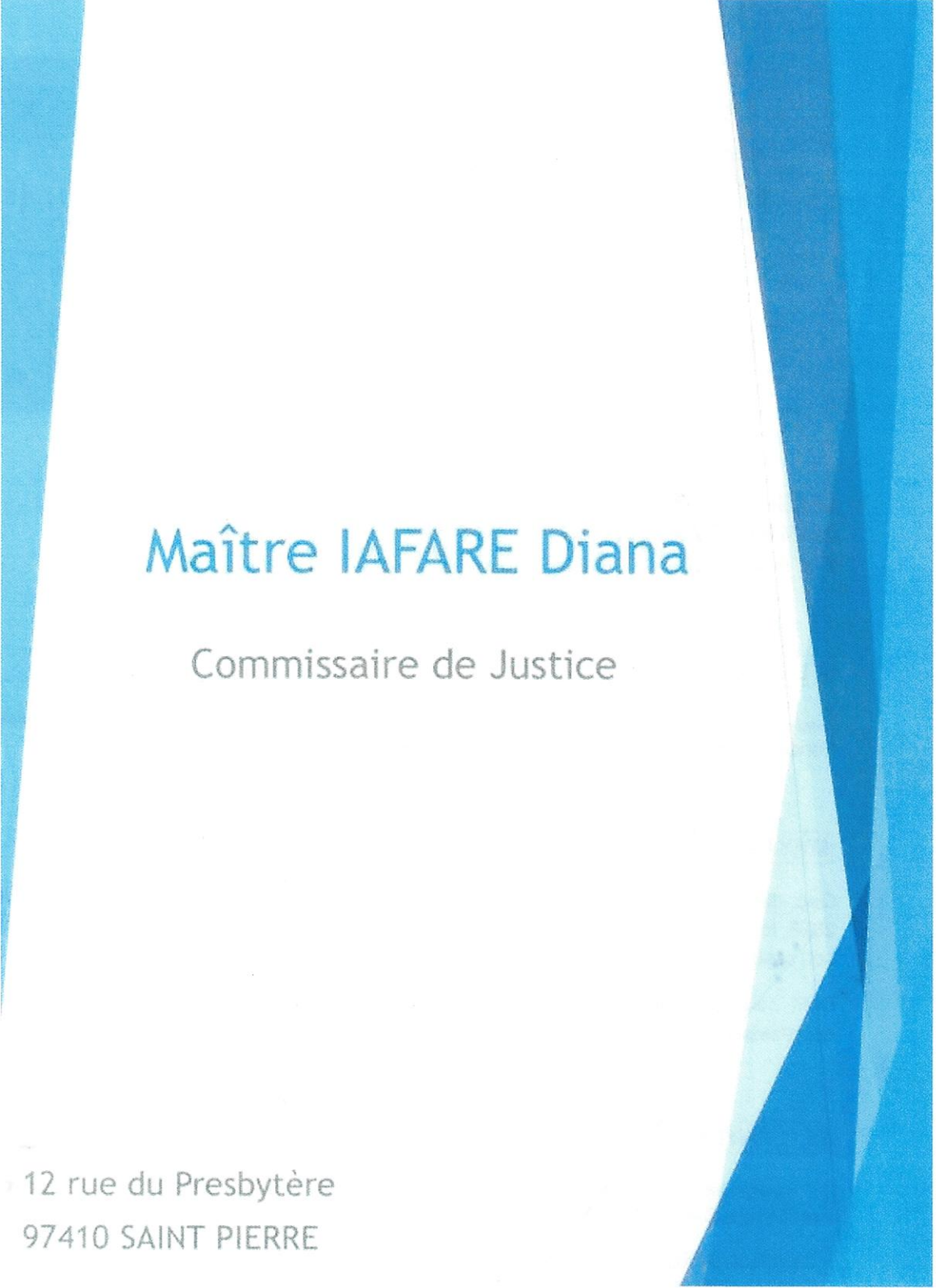
Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

**La Maire**

**Laïla NASSIBOU**



*Hôtel de ville de Cilaos - 66, rue du Père Boiteau - Tél. (0262) 31.89.89 - Fax (0262) 31.73.03.*

The page features two large, abstract blue shapes on the left and right sides. These shapes are composed of several overlapping triangles and polygons, creating a dynamic, geometric pattern. The colors range from a light sky blue to a deeper cerulean blue.

Maître IAFARE Diana

Commissaire de Justice

12 rue du Presbytère  
97410 SAINT PIERRE



**Maître IAFARE Diana**

Commissaire de Justice  
12 rue du Presbytère  
97410 SAINT PIERRE  
02 62 25 02 60  
diana.iafare@huissier-justice.fr

## PROCES VERBAL DE CONSTAT

**LE LUNDI VINGT JUILLET  
DEUX MILLE VINGT SIX  
à 13 heures 30.**

### A LA REQUÊTE DE :

Monsieur Jacques TECHER, né le 28/03/1964 à SAINT DENIS, de nationalité Française, Fonctionnaire territorial, demeurant 1 bis route du Bras des Etangs, 97413 CILAOS.

### M'AYANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ LES FAITS :

Que, dans le cadre de la séance du conseil municipal de la commune de Cilaos du 24 juin 2026, le requérant en sa qualité de chef de l'opposition détient cinq enregistrements vidéo correspondant à des extraits compilés de ladite séance.

Qu'il souhaite voir retranscrire le contenu de ces enregistrements et me requiert expressément de procéder aux constatations utiles à cette fin.

### DÉFÉRANT A CETTE RÉQUISITION :

**Je soussignée, Diana IAFARE, Commissaire de Justice demeurant 12 rue du Presbytère SAINT PIERRE**

Certifie avoir été destinataire, de la part de Monsieur Jacques TECHER, d'une clé USB contenant les enregistrements précités.

Certifie que préalablement à mes constatations il a été rappelé à Monsieur TECHER Jacques qu'en matière pénale, le constat de Commissaire de Justice n'a de valeur que de simples renseignements.

Par ailleurs, il lui a été rappelé qu'en matière civile et commerciale les conversations enregistrées à l'insu d'autrui ne sont pas recevables et qu'en matière pénale elles peuvent être recevables sous certaines conditions.

### **J'AI ALORS ECOUTÉ LES ENREGISTREMENTS ET PROCÉDÉ AUX RETRANSCRIPTIONS SUIVANTES :**

#### **ENREGISTREMENT 1**

Durée 2 minutes et 30 secondes

Monsieur Jacques TECHER m'a déclaré que la voix masculine 1 présente sur cet enregistrement est celle de Monsieur Pierre TECHER, la voix féminine est celle de Madame Laïla NASSIBOU et la voix masculine 2 est la sienne.



Capture écran de l'enregistrement

**Voix masculine 1 :** Mon intervention concerne l'affaire n°8, demande de subvention de l'Association Cilaos Football club, et pour vous rappeler, que quand vos collègues élus doivent se rappeler qu'à la fin de la présentation, je vous avais demandé, à vous Madame la Maire et à Monsieur Luciano Figuin, de nous dire qui étaient les élus qui étaient dans la commission élu-associative et qui avaient donc décidé des montants des subventions. Donc une question simple Monsieur Luciano Figuin

**Voix féminine :** Est-ce que je peux vous relancer la même chose, M. Techer, quand vous étiez élu ? Vous faisiez comment ?

**Voix masculine 1 :** Laissez-moi finir, laissez-moi finir

**Voix féminine :** Vous faisiez comment ?

**Voix masculine 1** : Oui, laissez-moi finir. Monsieur Luciano Figuin nous avait dit que c'était Monsieur Brandon Hoarau, adjoint au sport, Monsieur Jean Max Idmond qui était adjoint à, qui est adjoint à *\*incompréhensible\** aux associations, Madame Marie-Pierre Leblé qui annonçait aussi être présente. Je vous demandais simplement que ce soit inscrit dans le PV, il n'y avait aucun débat là-dessus, simplement que les associations sachent quels élus avaient décidé des montants pour les associations. Monsieur Luciano Figuin m'avait bien répondu et vous aussi d'ailleurs pour que le secrétariat général inscrive ça juste dans le PV. Donc je vous demande ben pourquoi dans l'affaire numéro 8 ben notre débat n'est pas dedans ?

**\*SILENCE\***

**Voix masculine 1** : Vous ne savez pas ? vous ne pouvez pas répondre ? Ok. Donc là vous allez approuver l'affaire numéro 8 sans inscrire le nom des élus qui ont décidé des *\*incompréhensible\** associatives.

**\*CHUCHOTEMENT INAUDIBLE\***

**Voix masculine 1** : Comment ?

**Voix féminine** : C'est bon ?

**Voix masculine 1** : Ben répondez à ma question.

**\*SILENCE\***

**\*RIRES DANS LA SALLE\***

**Voix masculine 2** : Je souhaite que cette note soit annexée au Procès-verbal de la présente séance, je le dis parce que c'est la troisième fois que je transmets une note et la note n'est pas transmise au Procès-verbal. Je vous la laisse et je demande à ce qu'elle soit retranscrite au procès-verbal de la séance du conseil municipal, merci beaucoup.

**Voix féminine** : Je prends note de vos remarques et de votre note effectivement. Je suis également heuuu pour effectivement Monsieur Techer, un conseil municipal serein et transparent, on veut juste faire attention à votre santé dans tout ça pour que vous ne criiez pas trop non plus.

**\*RIRES DANS LA SALLE \***

Fin de la retranscription

L'empreinte du fichier audio calculé à l'aide de l'algorithme SHA-256 est la suivante :HASH 8e74531afb69fdf3f9bff04f27497944780c0a3d64a951ed6eff2a2551785c61

## ENREGISTREMENT 2

Durée 5 minutes et 49 secondes

Monsieur Jacques TECHER m'a déclaré que la voix masculine présente sur cet enregistrement est la sienne et la voix féminine est celle de Madame Laïla NASSIBOU.



Capture écran de l'enregistrement

**Voix masculine :** Madame la Maire, je prends la parole, sans micro puisqu'on n'a pas de on n'a pas de micro.

Mesdames, Messieurs, les élus, Madame la maire, avant d'aborder les affaires inscrites à l'ordre du jour, je souhaite, en ma qualité de chef de l'opposition, ancien maire de la commune, revenir sur les conditions de rédaction du procès-verbal de notre dernière séance du 29 avril 2026 et plus largement sur les règles de fonctionnement de nos débats. Nous avons pris connaissance du procès-verbal que vous nous avez transmis et force est de constater que ce document ne répond pas aux exigences de loyauté et d'objectivité de notre séance qui doivent prévaloir dans un compte rendu officiel des délibérations de notre assemblée.

En effet, ce procès-verbal omet la quasi-totalité, pour ne pas dire la totalité, des interventions de l'opposition. Les arguments que nous avons développés sur pratiquement toutes les affaires, les réserves que nous avons exprimées, les questions que nous avons posées sur des points essentiels comme l'équilibre budgétaire, la question des subventions, ne sont en aucunement retranscrits dans le procès-verbal. Un procès-verbal ne saurait se réduire au résultat des votes, il doit refléter la substance du débat.

Ainsi, je déplore plus particulièrement la manière dont est retranscrite mon intervention relative aux associations sportives. Les documents se focalisent sur des considérations de forme, que je conteste vigoureusement, en évoquant un ton virulent, un geste agressif,

sans pour autant retranscrire le fond de mes observations. Cette présentation unilatérale et dénuée de contexte constitue une tentative inacceptable de discréditer un élu de l'opposition et de détourner le procès-verbal dans sa fonction première, qui est d'informer les citoyens de la totalité des débats.

Je demande donc que, sereinement et officiellement, avant l'adoption du procès-verbal de cette séance du 29 avril 2026, que celui-ci soit rectifié et complété par une retranscription sincère, complète, des interventions de l'ensemble des élus, en particulier celles de l'opposition. Je me tiens à la disposition du secrétariat de séance comme je l'ai déjà fait pour les conseils municipaux précédents pour fournir le contenu précis de nos prises de parole, mais à chaque fois resté sans suite. Au-delà de ce cas particulier, ce dysfonctionnement seulement relève un problème plus profond dans l'organisation de nos séances.

Le droit de l'opposition n'est pas une faculté, c'est un pilier. Pour garantir l'équité des débats, la sérénité de nos échanges et la transparence vis-à-vis des Cilaosiens, je propose solennellement, au nom du groupe de l'opposition, la mise en place des deux mesures, des trois mesures suivantes.

L'installation d'un système de sonorisation équitable qui permettrait à tous les élus de prendre la parole avec une autorisation que vous pouvez donc diriger, qui soit de la majorité, de l'opposition, que chaque élu dispose donc d'un micro lui permettant d'être entendus de tous.

Je demande que pour les prochaines séances, un micro soit installé à chaque place et que le temps parole de chacun dans un souci d'équité soit garanti par le règlement intérieur. L'enregistrement vidéo, intégrale des séances. Je propose que la commune s'équipe d'un système d'enregistrement vidéo permanent de l'ensemble de nos séances comme cela a été déjà fait.

Cette pratique, désormais courante dans de nombreuses communes, constitue le meilleur moyen de prévenir les contestations sur le déroulement des débats. La diffusion publique de ces enregistrements, en flux ou en rediffusion, renforcerait considérablement le lien de confiance avec vos administrés. Une retranscription écrite, fidèle et exhaustive.

Le procès-verbal ne saurait se limiter à un résumé lacunaire et partial. Je demande que la transcription écrite des séances fasse l'objet d'une attention particulière avec un compte-rendu analytique reprenant l'essentiel des arguments échangés sur chaque affaire. Nous devons collectivement veiller à ce que l'opposition puisse y voir la trace de son travail et que les citoyens puissent connaître les positions de chacun de leurs élus.

Mesdames, Messieurs, ces propositions ne visent pas à alourdir le fonctionnement mais à l'apaiser et à le crédibiliser. Un débat serein et transparent est bénéfique à tous. Nous

souhaitons prendre notre part, majorité comme opposition et participe de l'honneur de notre assemblée.

Je souhaite que cette note soit annexée au Procès-verbal de la présente séance, je le dis parce que c'est la troisième fois que je transmets une note et la note n'est pas transmise au Procès-verbal. Je vous la laisse et je demande à ce qu'elle soit retranscrite au procès-verbal de la séance du conseil municipal, merci beaucoup.

**Voix féminine** : Je prends note de vos remarques et de votre note effectivement. Je suis également heuuu pour effectivement Monsieur Techer, un conseil municipal serein et transparent, on veut juste faire attention à votre santé dans tout ça pour que vous ne criiez pas trop non plus.

**\*RIRES DANS LA SALLE \***

**Voix féminine** : Donc nous allons passer au vote pour l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 29 avril. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Affaire adoptée.

**Fin de la retranscription**

**L'empreinte du fichier audio calculé à l'aide de l'algorithme SHA-256 est la suivante :HASH 01b49d69041015dd1ae0629c82fada27bfeaf8f9d9327e5fe37c233fb2c6a2b9**

---

### ENREGISTREMENT 3

1 minute et 10 secondes

Monsieur Jacques TECHER m'a déclaré que la voix féminine présente sur cet enregistrement est celle de Madame Laila NASSIBOU.



Capture écran de l'enregistrement

**Voix féminine :** Juste pour information, concernant l'indemnité en fait pour le DGS, y appelle ça heu la goyave de France. Du point de vue de l'artiste Gaël Velleyen , mi connais pas si zot y connaît, le privilège zoreil, ou doit connaître. Alors zot y peut négocier et accepter le recrutement d'une cadre pour l'EPIC tourisme un salaire de quatre mille euros nets par mois et mi dit bien sans les primes, à cela s'ajoute un logement F4 qui demande à zot, à cela s'ajoute les frais de déménagement que zot y paye, que la commune y paye, à cela s'ajoute un billet d'avion payé tous les ans que zot y paye pou elle. Nous, les élus que nous la cose avec nous nous veut pas nous. Ca y appelle ça le syndrome de la goyave de France.

**\*APPLAUDISSEMENT DE LA SALLE\***

Fin de la retranscription

L'empreinte du fichier audio calculé à l'aide de l'algorithme SHA-256 est la suivante :HASHb588baf5b14d06085df622dfdf63b94c05089d2148ebef5d6d90d6763ca27ba5

## ENREGISTREMENT 4

2 minutes et 26 secondes

Monsieur Jacques TECHER m'a déclaré que les voix présentent sur cet enregistrement sont celles de Madame Laïla NASSIBOU (voix féminine 1), Madame Elisabeth FERRERE (voix féminine 2) et Monsieur Frédéric SEGART (voix masculine).



Capture écran de l'enregistrement

**Voix féminine 1 :** Cent quatre-vingt-dix mille euros, recours lié au processus de recrutement de la directrice de l'EPIC du tourisme. Heuu ma parle à zot en fait de la goyave de France, c'est ça y risque de coûte à nous cent quatre-vingt-dix mille euros.

**Voix masculine :** Donc je tenais quand même à signaler que cette personne que vous insultez comme goyave de France

**Voix Féminine 1 :** C'est pas elle que mi *\*incompréhensible\** de France, m'a dit le syndrome de goyave de France, le syndrome de goyave de France, j'ai insulté personne

**Voix masculine :** J'ai mal compris, j'ai mal compris, ok il y a un syndrome de goyave de France. Cette dame il nous a fallu des mois et des mois de recrutement. Ils ont fait trois campagnes de recrutement, le problème est de trouver des compétences

**Voix féminine :** Alors té les gars na point compétences créoles à la Réunion ? Na point compétences créoles à la Réunion? Oté !

**\*BROUHAHA\***

**Voix féminine 1 :** C'est bon, c'est ot camarade Monsieur Ségart, peut-être c'est ot camarade. C'est ot camarade zot la voulu embaucher

**Voix masculine :** j'ai le droit de terminer mon propos

**Voix féminine 2 :** Cette personne n'était pas capable de subvenir à ce poste-là, puisqu'elle a dû aller en formation

**\*CONVERSATIONS SIMULTANÉES\***

**Voix féminine 1** : Elle y connaissait pas faire, la envoye a elle France service en formation po elle gagne travail. On n'est pas là pour venir faire le procès heu de cette directrice qu'on n'a pas recruté

**Voix masculine** : J'explique les circonstances dans lesquelles vous avez refusé de la rencontrer

**Voix féminine 1** : Olala

**Voix masculine** : Qui a fait qu'aujourd'hui elle est en dépression

**\*RIRES DE LA SALLE\***

**Voix féminine 1** : Moi je prends en fait, moi ce que je retiens aujourd'hui, c'est pourquoi j'ai pas reçu cette dame-là, un famn mi connais pas ou y sorte et qui dit à mwen mwen lé obligé de recrute à elle , bah non

**Voix masculine** : Je termine, je termine s'il vous plait

**Voix féminine 1** : Donc on finit avec ça s'il vous plait

**Voix masculine** : Vous être en train de me dire œil pour œil dent pour dent

**Voix féminine 1** : Ça ce sont vos propos mais pas les miens

**Voix masculine** : *\*incompréhensible \**

**Voix féminine 1** : Ce sont vos propos

**Voix masculine** : De rire d'une personne qui est en dépression

**Voix féminine 1** : c'est votre propos mais pas les miens

**Voix féminine 2** : Monsieur Segart, je préfère prendre en compte les agents de notre municipalité qui sont en dépression que cette dame

**Voix féminine 1** : Ouais

**\*APPLAUDISSEMENT DE LA SALLE\***

**Voix masculine 2** : Emmène un peu de tisane pou elle

Fin de la retranscription

L'empreinte du fichier audio calculé à l'aide de l'algorithme SHA-256 est la suivante :HASHe8113f30e04e5891fadba5036d7fe2837c55457deb09a3bc72daaf2190daf510

## ENREGISTREMENT 5

37 secondes

Monsieur Jacques TECHER m'a déclaré que la voix présente sur cet enregistrement est celle de Madame Laïla NASSIBOU. La voix masculine est non identifiée.



Capture écran de l'enregistrement

**Voix féminine** : Alors, Monsieur Jacques Techer avait prévu l'achat de quatre véhicules SUV. Je vous précise bien, quatre véhicules SUV, dont un aussi pour le syndrome de goyave de France.

**\*RIRES DANS LA SALLE\***

**Voix féminine** : Donc nous

**Voix masculine** : Ça y fait mal à zot ça.

**Voix féminine** : Du coup nous avons pris seulement en fait, nous avons décidé de prendre que quatre véhicules dont un véhicule pour mes fonctions, et également un véhicule pour les cadres.

Fin de la retranscription

L'empreinte du fichier audio calculé à l'aide de l'algorithme SHA-256 est la suivante :  
HASH:777884bf2826310ca25372f6a813b6adc71dddc5f0517e4f81b17f775cc47e2f

Telles sont mes constatations.

Plus rien n'étant à constater, j'ai téléchargé les enregistrements sur une clé USB et j'ai rédigé le présent procès-verbal de constat sur 12 pages pour servir et valoir ce que de droit.

**Coût de l'acte**

Les articles font référence  
au Code de Commerce

|                          |                 |
|--------------------------|-----------------|
| Émoluments (Art A444-10) | 553,00 €        |
| Sous total HT            | 553,00 €        |
| TVA à 8,5%               | 47,00 €         |
| <b>TOTAL TTC</b>         | <b>600,00 €</b> |

Diana IAFARE  
Commissaire de Justice

|                                                                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Compte rendu des entretiens du 14 et 17 novembre pour le poste de<br/>Directeur (H/F) de l'EPIC Tourisme de CILAOS</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Rédigé par Roxanne Brun

### **Régis Baralle 1er entretien**

---

#### **Avis sur le candidat :**

Profil à dominante juridique, marqué par un parcours essentiellement administratif et contentieux. Le candidat fait preuve d'une bonne aisance verbale mais reste souvent trop discursif et peu synthétique dans ses réponses. Il peine à aller à l'essentiel et tend à réciter les éléments de son projet de mandat plutôt qu'à démontrer une véritable compréhension des enjeux touristiques.

Sur le volet tourisme, le discours demeure très théorique : il ne maîtrise pas les indicateurs de performance touristique et n'a pas su proposer de méthode concrète d'évaluation. Il ne dispose d'aucune expérience avérée en matière de développement touristique, de marketing de destination ou de gestion d'un site d'accueil.

Sur le volet numérique, il reconnaît ne pas avoir d'expérience dans la mise en œuvre de projets digitaux touristiques (CRM, billetterie en ligne, site web, stratégie data).

Points positifs : candidat local, disponible immédiatement, disposé à s'installer à Cilaos. Il fait preuve d'une certaine ouverture sur la question de la rémunération.

#### **Recommandation Roxanne Brun :**

Le candidat présente un profil à dominante administrative et juridique, mais dispose de compétences très limitées voire inexistante sur les volets touristiques et numériques, pourtant essentiels pour piloter la structuration et le développement de la régie. Ses réponses ne témoignent pas d'une compréhension suffisamment fine des enjeux opérationnels et stratégiques liés à la gestion d'une destination touristique.

En cohérence avec l'analyse partagée avec la Commune, **sa candidature ne semble pas adaptée au poste de direction de l'EPIC Tourisme de Cilaos**, et il n'est pas recommandé de poursuivre le processus avec lui.

### **Loic Gogue 1er entretien**

---

#### **Avis sur le candidat :**

Profil expérimenté, avec plus de 25 ans d'expérience dans le secteur touristique. Candidat affirmé, au discours direct et structuré. Démonstre une véritable expertise opérationnelle et stratégique dans la conception et la mise en œuvre de projets touristiques, souvent menés from scratch. Il s'est préparé sérieusement à l'entretien, témoignant d'une bonne connaissance du contexte local (recherches effectuées sur le site de l'IRT et de la commune de Cilaos). Sa maîtrise du "produit touristique" contraste nettement avec le précédent candidat : il parle

offre, expérience visiteur et valorisation de la destination avec précision et réalisme. Les réponses sont claires, bien construites et ancrées dans le concret.

Profil fortement orienté “produit et développement”, avec une vision pragmatique et une réelle capacité d’efficacité. Souhaite désormais s’inscrire dans la durée, après plusieurs expériences sur des programmes ponctuels : exprime une envie de stabilité et de voir les effets de son travail dans le temps.

Sur le plan personnel, indique que sa famille ne le rejoindra pas immédiatement à La Réunion (enfants encore scolarisés), mais se projette dans une installation sur le territoire.

Disponibilité : rapide.

Prétentions salariales : 75 000 € brut annuel (env. 6 250 €/mois).

#### **Recommandation Roxanne Brun :**

Le candidat n’a pas été retenu dans le cadre de la décision actuelle, mais il présente une **valeur ajoutée réelle** pour la phase de démarrage de la régie, en raison de son expérience et de la crédibilité dont il jouit auprès des acteurs du tourisme.

Si la candidature retenue ne devait pas aboutir, **Loïc Gogue pourrait constituer une option pertinente à reconsidérer**, notamment pour accompagner les premières étapes de structuration de la régie.

Dans cette perspective, plusieurs points mériteraient d’être examinés plus en détail :

- la faisabilité de ses prétentions salariales au regard du niveau du poste et des équilibres budgétaires de la commune,
- sa capacité à s’impliquer durablement dans le projet communal,
- ainsi que les conditions pratiques de son installation.

Profil solide, pouvant jouer un rôle important dans la mise en route de l’EPIC si une alternative devait être envisagée.

### **Entretien M Thibaut SIMÉON**

---

#### **Avis sur le candidat :**

Actuellement directeur d’un office de tourisme, le candidat dispose d’une récente expérience dans le milieu de la moyenne montagne mais d’un profil opérationnel particulièrement cohérent avec les enjeux de Cilaos. Il a conduit un développement touristique mené from scratch sur le territoire de la Baie de Somme : définition de la stratégie, refonte du site internet de destination et de l’identité visuelle, démarches de labellisation et structuration de réseaux de prestataires.

Il justifie deux années d’expérience dans la gestion d’une régie, ce qui constitue un atout précieux pour piloter l’EPIC de Cilaos, en maîtrisant à la fois les volets administratifs, budgétaires et juridiques spécifiques à ce mode de gestion. Son parcours témoigne d’une expertise dans la phase de lancement et de structuration de projets touristiques : il aime bâtir, impulser et donner l’élan initial. Cette appétence pour les phases de création représente un atout fort pour installer durablement les bases de l’EPIC, mais laisse entrevoir qu’il pourrait souhaiter évoluer vers d’autres défis une fois la structure stabilisée.

Son approche est dynamique, pragmatique avec une capacité à fédérer et à transformer les orientations stratégiques en actions concrètes. Il démontre une bonne compréhension de la gouvernance publique et une posture de collaboration fluide avec les élus et les acteurs du territoire. Il n’a pas souhaité renouveler son CDD actuel (2 ans) et prépare son départ avec méthode (passation, communication anticipée).

Sur le plan personnel, il exprime une forte affinité avec les territoires de montagne et les activités de pleine nature, ce qui constitue un atout certain pour Cilaos. Sa volonté de s'inscrire dans la durée dépendra toutefois de la richesse et de la continuité des projets à mener.

Disponibilité prévue : février 2026.

Prétensions salariales : 3000 euros/net actuel.

#### **Recommandation Roxanne Brun :**

Le candidat n'a pas été retenu dans le cadre de la décision actuelle de la Commune. Toutefois, au regard de son expérience et de son positionnement, il pourrait constituer **une option sérieuse à reconsidérer** si la candidature de Madame Saquet Mascles ne pouvait finalement aboutir.

Dans cette perspective, il serait utile d'approfondir, le moment venu, certains points déterminants, notamment :

- ses prétentions salariales,
- la faisabilité réelle de son installation à moyen terme,
- et les conditions pratiques de sa prise de poste.

Il s'agit d'un profil solide, **particulièrement pertinent pour accompagner la phase de lancement de l'EPIC**, si un second choix devait être envisagé.

---

#### **Entretien Sylvie Saquet Mascles**

---

#### **Avis sur la candidate :**

Candidate impliquée et motivée, disposant de trois années d'expérience à la direction de l'Office de Tourisme *Terre d'Aveyron*. Son parcours révèle une forte affinité avec les univers de l'artisanat, de la ruralité, de la création et du patrimoine, des dimensions pleinement en résonance avec l'identité et les enjeux de Cilaos.

Elle présente un projet de mandat structuré et particulièrement abouti, témoignant d'une compréhension fine des défis propres aux territoires de montagne et des attentes d'une régie touristique en phase de construction.

Sa mobilité géographique, liée à une évolution personnelle, s'inscrit dans une démarche de changement de cadre de vie cohérente avec le projet communal. Sans enfant à charge, elle dispose d'une réelle disponibilité pour s'installer durablement.

Elle a évoqué certaines réserves liées au fonctionnement de la gouvernance publique au sein de son intercommunalité actuelle (comités de direction, instances décisionnelles, etc.). Cet aspect méritera d'être approfondi pour s'assurer d'une pleine adhésion aux exigences du contexte institutionnel de Cilaos, mais ne remet pas en cause la solidité globale de sa candidature.

Globalement, la candidate se montre alignée avec les spécificités du territoire, présente une vision claire et structurée, et offre une cohérence intéressante avec la trajectoire souhaitée pour la régie touristique.

Par ailleurs, nous n'avons pas pu investiguer :

- **sa capacité à administrer des fonds publics,**
- **son expertise en matière numérique,** compétence particulièrement attendue pour structurer l'EPIC et conduire les projets à venir.

**Prétentions salariales : 60 000 € annuels**

**Disponibilité : sous trois mois**

**Conclusion :**

Candidature présentant un réel intérêt et un engagement manifeste, et **correspondant à la préférence exprimée par Monsieur le Maire. Candidate sélectionnée par la commune.**

**Recommandation Roxanne Brun :**

Pour sécuriser la suite du processus, il apparaît toutefois nécessaire d'approfondir plusieurs points clés : adaptation aux exigences de la gouvernance publique, posture institutionnelle, maîtrise des outils publics et compétences numériques.

---

**Entretien Francois Goguet**

---

**Avis sur le candidat :**

Candidat actuellement en tour du monde avec sa famille. Il dispose d'une expérience importante dans le secteur touristique (près de vingt ans), dont plusieurs postes de direction en Office de Tourisme (Lorraine, Alpes-de-Haute-Provence). Il connaît bien le fonctionnement des structures de type EPIC et présente un profil pragmatique et sportif, en adéquation avec l'identité de Cilaos comme territoire de pleine nature.

Il met en avant plusieurs réalisations intéressantes (accompagnement de campings dans des démarches de développement durable, développement d'une marketplace, etc.). Son parcours montre qu'il a principalement évolué au sein d'équipes relativement étoffées, avec une répartition du travail qui impliquait une part de délégation sur certains volets opérationnels — notamment les aspects techniques et numériques (saisie de données, alimentation d'outils, etc.).

Cette expérience ne remet pas en cause sa capacité à piloter et structurer des projets, mais elle invite à **vérifier sa disponibilité à s'impliquer plus directement** dans certaines tâches opérationnelles, dans un contexte communal où les effectifs sont plus réduits et où une **polyvalence accrue** sera nécessaire.

**Disponibilité :** sous deux mois.

**Prétentions salariales :** 4 000 € nets mensuels.

**Conclusion :**

Bien que le candidat dispose d'éléments d'expérience intéressants, l'entretien d'une heure — où les dimensions techniques et stratégiques ont dû être abordées simultanément — n'a pas permis d'investiguer pleinement certains aspects essentiels pour le contexte de Cilaos, notamment la capacité à assurer personnellement la mise en œuvre opérationnelle, la maîtrise des outils numériques et la conduite de chantiers structurants. Avec davantage de temps et un format d'échanges plus approfondi, certains points auraient pu être clarifiés. Toutefois, au regard des éléments disponibles à ce stade, sa candidature n'apparaît pas comme la mieux adaptée pour le poste de direction de l'EPIC Tourisme de Cilaos.

**Conclusion des entretiens :**

À l'issue du processus d'entretien, la Commune a exprimé sa volonté de retenir la candidature de **Madame Sylvie Saquet Mascles** pour la suite du recrutement. Cette décision ouvre désormais la phase d'instruction finale, qui sera pilotée par le **Directeur Général des Services**, en charge de la formalisation et du suivi des prochaines étapes (vérifications complémentaires, contractualisation éventuelle, calendrier d'intégration, etc.).

Madame Roxanne Brun reste pleinement disponible pour apporter tout appui ou éclairage complémentaire que le DGS jugerait utile dans la poursuite du processus, notamment sur les aspects techniques ou méthodologiques relatifs à la prise de poste et à la bonne préparation de l'intégration au sein de la régie touristique.

### **Retour d'expérience et recommandations pour les prochains recrutements**

---

Dans son mail du **4 novembre**, Roxanne Brun avait proposé une organisation du recrutement en **deux séquences distinctes** :

1. **Un premier entretien technique**, conduit par Roxanne Brun, permettant d'évaluer en détail les compétences opérationnelles, la maîtrise des outils publics, l'expertise numérique et les conditions de mobilité.
2. **Un second entretien avec les élus**, centré sur la vision stratégique, la posture institutionnelle et l'adéquation au projet communal.

Cette approche visait à dissocier clairement les niveaux d'analyse technique et stratégique afin d'assurer une progression plus fluide et une évaluation plus complète.

L'entretien unique d'une heure réalisé cette fois-ci a montré ses limites :

- il n'a pas permis d'investiguer suffisamment les compétences techniques,
- la granularité des questions (technique vs. politique) s'est superposée,
- certains points clés (administration de fonds publics, maîtrise des outils administratifs, expertise numérique, capacité d'opérationnalisation) n'ont pas pu être explorés en profondeur.

### **Recommandation pour les futurs recrutements :**

Dans une logique de sécurisation du processus et d'amélioration continue, il serait pertinent pour les prochains recrutements de revenir au schéma initialement proposé le 4 novembre. Un déroulé en deux temps permettrait :

- de traiter chaque dimension au niveau de détail approprié,
- de fluidifier les échanges avec les candidats,
- de garantir une analyse plus robuste et progressive,
- d'offrir un cadre plus confortable pour les élus.

Roxanne Brun restera mobilisable pour accompagner la mise en œuvre de cette méthodologie si la Commune souhaite l'adopter pour ses prochains recrutements.



VILLE DE CILAOS

## ENGAGEMENT D'EMBAUCHE

### Employeur

Raison sociale : **Commune de Cilaos**

Adresse : **66 rue du Père Boiteau**

Code postal / Ville : **97413 Cilaos**

SIRET : **219 740 248 00014**

Représentée par : **Le Maire, Jacques TECHER**

### Candidat / Demandeur d'emploi

Nom et prénom : **SAQUET MASCLES Sylvie**

Identifiant France Travail : **N° 10216465094**

### 1. Poste proposé à l'issue de la POEI

- Intitulé du poste :  
**Directrice de la Régie Tourisme de Cilaos**
- Missions principales :
  - Définir et mettre en œuvre la stratégie de l'EPIC
  - Assurer la gestion administrative, financière et juridique de l'EPIC (commandes publiques, achats, contrats...)
  - Piloter et faire évoluer les équipements placés sous la responsabilité de l'EPIC (Office de Tourisme, Maison de la Broderie et Salle des événements)
  - Encadrer et superviser une équipe pluridisciplinaire

- Développer les relations institutionnelles et partenariales
- Impulser innovation et transition numérique (outils digitaux, IA)
- Lieu de travail :  
CILAOS – Île de La Réunion

## 2. Engagement d'embauche

L'employeur s'engage à recruter **Madame SAQUET MASQUES Sylvie** à l'issue de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI), sous réserve du suivi effectif de la formation et de l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du poste de Directrice de la Régie Tourisme de Cilaos.

## 3. Caractéristiques du contrat de travail prévu

- Type de contrat :  
☒ CDD de 3 ans, renouvelable une fois, conformément aux dispositions applicables
- Temps de travail :  
☒ Temps plein  
☐ Temps partiel : \_\_\_\_\_ heures hebdomadaires
- Date prévisionnelle d'embauche :  
15 / 04 / 2026
- Rémunération envisagée (recommandée) :  
.....
- Convention collective / cadre statutaire applicable (si connu) :  
.....

## 4. Cadre de l'engagement

Le présent engagement est établi dans le cadre d'une demande de POEI auprès de France Travail.

Il constitue une condition préalable à la mise en œuvre de l'action de formation visant à adapter les compétences du demandeur d'emploi au poste à pourvoir.

Fait à : Cilaos

Le 13 / 02 / 2026

  
Pour le Maire, par délégation  
Le Directeur Général des Services  
**Guillaume OULAI**

Signature de l'employeur

Le Maire

Jacques TECHER

# ENGAGEMENT D'EMBAUCHE

## Entreprise

Raison sociale : Naisie M. Cilaos  
Adresse : 66, rue du Père Boiteau  
Code postal / Ville : 97413 Cilaos  
SIRET : 219 740 248 000 14  
Représentée par : Jacques SCHEER  
Fonction : Naisie

## Candidat / Demandeur d'emploi

Nom et prénom : **SAQUET MASCLES Sylvie**  
Identifiant France Travail : **N° 10216465094**

## 1. Poste proposé à l'issue de la POEI

- Intitulé du poste :  
**Directrice de la Régie Tourisme de Cilaos**
- Missions principales :
  - Définir et mettre en œuvre la stratégie de l'EPIC
  - Assurer la gestion administrative, financière et juridique de l'EPIC (commandes publiques, achats, contrats...)
  - Piloter et faire évoluer les équipements placés sous la responsabilité de l'EPIC (Office de Tourisme, Maison de la Broderie et Salle des événements)
  - Encadrer et superviser une équipe pluridisciplinaire
  - Développer les relations institutionnelles et partenariales
  - Impulser innovation et transition numérique (outils digitaux, IA)
- Lieu de travail :  
**CILAOS – Île de La Réunion**

## 2. Engagement d'embauche

L'employeur s'engage à recruter **Madame SAQUET MASCLES Sylvie** à l'issue de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI), sous réserve du suivi effectif de la formation et de l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du poste de Directrice de la Régie Tourisme de Cilaos.

### 3. Caractéristiques du contrat de travail prévu

- Type de contrat :  
☒ CDD de 3 ans, renouvelable une fois, conformément aux dispositions applicables
- Temps de travail :  
☒ Temps plein  
☐ Temps partiel : \_\_\_\_ heures hebdomadaires
- Date prévisionnelle d'embauche :  
15 / 04 / 2026 (postérieure à la fin de la POEI)
- Rémunération envisagée (recommandée) :  
.....
- Convention collective / cadre statutaire applicable (si connu) :  
.....

### 4. Cadre de l'engagement

Le présent engagement est établi dans le cadre d'une demande de POEI auprès de France Travail.

Il constitue une condition préalable à la mise en œuvre de l'action de formation visant à adapter les compétences du demandeur d'emploi au poste à pourvoir.

Fait à : ..... Cilès .....

Le : 26 / 02 / 2026

Signature de l'employeur

Nom, prénom et fonction du signataire

TECHER Jacques, Maire

Cachet de l'organisme / de la collectivité



Mme Sylvie Saquet Mascles  
7 rue du Prieuré  
12500 ST COME D'OLT

Commune de Cilaos  
Mme Laïla Nassibou  
66 rue du Père Boiteau  
97413 CILAOS

Cilaos, le 14 avril 2026

COURRIER REMIS EN MAINS PROPRES

Objet : Demande de prise de position de Madame la Maire  
Ref : Engagement d'embauche au 15 avril 2026 suite à POEI

Madame Nassibou,

Nous ne nous connaissons pas, mais depuis le 2 mars 2026, je suis liée à votre Commune dont l'autorité avait signé à mon égard un courrier d'engagement d'embauche au 15 avril 2026 concernant le poste de Directrice de Régie Tourisme de Cilaos. Compte tenu des compétences attendues, il avait été acté d'optimiser ma prise de poste grâce à une formation préalable à l'embauche (dispositif POEI financé par France Travail) dans lequel je me suis investie pendant un mois et demi depuis la Métropole pour maîtriser l'IA en milieu professionnel.

Au moment où vous lisez ces mots, j'ai déjà fait le voyage, la fin de ma formation s'étant effectuée à La Réunion en présentiel. Je suis aujourd'hui à Cilaos pour une semaine avec l'espoir que tout l'investissement personnel que j'ai choisi de mettre dans ce poste sera récompensé par une prise de poste officielle et le partage du bilan de ma formation dans les jours qui viennent.

Prendre la direction d'une régie touristique n'est jamais anodin ; le projet de le faire ici, à Cilaos, a une signification toute particulière pour moi. Nous sommes dans un lieu exceptionnel, un cirque classé, un territoire dont la beauté naturelle n'a d'égal que la richesse humaine et culturelle de celles et ceux qui y vivent et y travaillent.

Je viens de métropole, c'est vrai, mais je viens surtout d'un territoire rural perché à 1300 mètres d'altitude, où la résilience et les valeurs humaines, comme ici, sont le terreau d'une identité forte. Alors soyez-en persuadée, je viens avant tout pour écouter, comprendre et construire avec vous. Cilaos a un patrimoine unique, une histoire qui ne ressemble à aucune autre. Je suis venue jusqu'ici pour la respecter, la valoriser et l'accompagner, jamais pour la transformer de manière déconnectée de vos réalités.

Travailler dans un territoire de montagne, avec ses contraintes d'accessibilité, ses risques naturels, ses saisons touristiques fluctuantes est un challenge au quotidien. Mais c'est aussi, et avant tout, de formidables opportunités : le tourisme nature, les sports de montagne, le thermalisme, l'artisanat d'art, les productions locales, la culture créole... Cilaos possède tous les atouts pour affirmer une place encore plus forte dans le paysage touristique de La Réunion.

Aujourd'hui, mon vœu le plus cher est que vous validiez mon poste par la signature du contrat de 3ans en CDD qui était annoncé dans votre offre d'emploi 2025. J'ai besoin de comprendre votre vision et vos besoins, et d'utiliser les outils que cette formation sur l'IA m'a permis d'appréhender pour nous permettre d'avancer dans le développement touristique de Cilaos. Ce nouvel OTC doit devenir un outil agile, efficace, mais aussi profondément humain. Avancer en équipe, avec méthode, mais toujours en mettant les relations au premier plan, c'est pour moi être garante d'une force qui vient du collectif.

Alors si vous décidez de me faire confiance, et m'ouvrez les portes de votre nouvelle municipalité qui doit être très attendue sur le volet touristique, voici ce que je m'attacherais à faire dès les premiers mois :

- réaliser un diagnostic complet des infrastructures actuelles (Office de Tourisme, Musée de la Broderie, Salle Multimédia du Piton des neiges) ;
- renforcer les liens avec les partenaires locaux et institutionnels ;
- mettre en place une organisation claire et apaisée ;
- identifier et valider avec vous des actions rapides et visibles pour améliorer concrètement l'accueil et la valorisation du territoire.

Mais au-delà de ces actions, je veux vous dire ceci : je viens pour servir Cilaos, pour contribuer à son rayonnement, pour accompagner son développement touristique de manière durable et respectueuse. Et j'ai besoin que l'on me respecte moi aussi...

Ma situation est actuellement compliquée, car je n'ai pas été en mesure de communiquer avec vous directement depuis votre élection et à ce jour, ma formation préalable à l'embauche étant terminée, j'ai besoin de savoir quel sera mon statut demain.

France Travail, financeur du dispositif POEI (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuel) dont j'ai bénéficié pour ce poste, doit lui aussi être informé rapidement de votre position concernant mon embauche afin de vous verser, ou non, l'aide financière qui y est rattachée. Sachez que si vous aviez besoin de temps supplémentaire pour réorganiser les choses concernant notamment la Gouvernance de l'EPIC ou encore son budget de fonctionnement, je vous invite à vous rapprocher de votre référent France Travail pour les en informer et justifier auprès d'eux un report raisonnable de ma date d'embauche.

A ce jour, la ma prise de poste étant prévue pour le 15 avril 2026, et sans courrier signé de votre main m'indiquant un positionnement clair de votre part, je me présenterai à la Mairie de Cilaos à 8h00 ce Mercredi afin de vous rencontrer.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ce courrier, et dans l'attends votre retour, je vous prie d'agréer, Madame Nassibou, l'expression de mes sincères salutations.



Sylvie SAQUET MASCLES

Sylvie SAQUET MASCLES  
7 rue du Prieuré  
12500 SAINT-CÔME D'OLT

Commune de Cilaos  
Madame la Maire : Laïla Nassibou  
66 rue du Père Boiteau  
97413 CILAOS (La Réunion)

Le jeudi 16 avril 2026

Copie : France Travail

Objet : Engagement d'embauche à la suite d'une POEI

Madame Nassibou,

Dans le cadre de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI) mise en place en partenariat avec France Travail, j'ai suivi entre le 2 mars et le 14 avril 2026 une formation sur la « Maîtrise de l'IA au travail » en vue d'une prise de poste au sein de votre collectivité.

Je tiens à souligner que l'ensemble du parcours de formation s'est déroulé dans des conditions satisfaisantes et que les compétences attendues ont été pleinement acquises, comme en atteste l'évaluation ci-jointe réalisée par le formateur Develop'a ou. Ces éléments confirment ma capacité à occuper le poste de Directrice de Régie de Tourisme de l'EPIC de Cilaos pour lequel cette préparation avait été engagée.

Or, vous m'avez signifié oralement hier soir lors de notre courte entrevue après le Conseil Municipal de Cilaos de votre décision de ne pas procéder à mon recrutement à l'issue de cette formation au motif que vous n'aviez pas été à l'origine de mon recrutement. Ce motif, inerrant au changement d'exécutif municipal, indépendant de mon aptitude professionnelle et de mon engagement dans le dispositif, interroge au regard des engagements initiaux ayant fondé la mise en place de cette POEI.

En effet, ce dispositif repose sur un principe clair qui est de permettre une adaptation des compétences en vue d'un recrutement effectif, engagement ayant justifié la mobilisation de financements publics ainsi que mon implication pleine et entière durant toute la durée de la formation.

De mon côté, en confiance avec la lettre d'engagement d'embauche signée par l'autorité de la commune en février 2026, et la validation de mon entrée effective en formation le 2 mars 2026, j'ai engagé un certain nombre de démarches et de frais, notamment liés à mes déplacements depuis mon domicile en métropole et à mon installation temporaire à La Réunion.

Dans ce contexte, et au regard du respect de mes engagements de formation et du respect de l'engagement pris par Commune, je sollicite un réexamen de ma situation et de votre décision de non-embauche.

À défaut, je souhaite que cette situation puisse être portée à l'appréciation de France Travail, afin d'en examiner les suites appropriées,

Par ailleurs, j'attire votre attention sur les frais déjà engagés depuis mon départ pour Cilaos et à venir pour permettre mon retour à mon domicile en métropole si vous confirmiez ma non-embauche (notamment les transports aériens & routiers, frais d'hébergement et de subsistance, ainsi que tous les autres frais annexes liés à cette mobilité). Au-delà de ces frais matériels, cette situation m'a également causé un préjudice certain, tant sur le plan moral, financier que professionnel (notamment de la perte d'opportunités et du temps mobilisé sur ce projet). Je reste naturellement à votre disposition pour vous transmettre l'ensemble des justificatifs nécessaires à l'instruction d'une demande d'indemnisation le cas échéant.

A ce jour, bien que vous en ayant fait la demande écrite (cf. courrier du 14/4/2026 remis en mains propres à la Mairie de Cilaos, enregistré sous le numéro 752), et que vous m'ayez indiqué oralement hier soir qu'un courrier allait m'être adressé, je n'ai toujours pas été contacté par vos services qui devaient m'appeler dès sa signature afin que je puisse venir le récupérer en mains propres. Ce document est majeur pour que je puisse notifier officiellement à France Travail ma situation et prendre toutes les dispositions nécessaires.

Je me présenterai donc demain matin à la Mairie de Cilaos en espérant que l'on puisse me remettre ce document qui doit m'éclairer sur votre position concernant à la fois la restitution (reportée ou annulée?) de mon bilan de formation, et la confirmation ou pas de mon embauche. Pour rappel, celle ci était initialement positionnée au 15 avril 2026, mais compte tenu de la nécessaire réélection du CA et du Président de l'EPIC, vous pourriez justifier d'une demande de report auprès de votre référent France Travail.

J'espère que cette situation va pouvoir trouver une issue rapidement, et vous prie d'agréer, Madame Nassibou, l'expression de mes salutations distinguées.

Sylvie SAQUET MASCLES

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom.

| Historique de situation Sylvie SAQUET MASCLÉS au regard de sa candidature au poste de DIRECTRICE de Régie Tourisme de CILAOs: |                                      |                       |                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 11-sept-25                                                                                                                    | Offre d'emploi                       | emploi-territorial.fr |                 | Offre n°0974250903000521 parue le 11/09/2025                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 19-sept-25                                                                                                                    | Offre d'emploi                       | Indeed / Glassdoor    |                 | Niveau de rémunération annoncé : entre 2700 et 4700 euros mensuels                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                                                                                                                               |                                      |                       |                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 10-oct-25                                                                                                                     | Candidature                          |                       | Email           | Envoi CV, Lettre de motivation et Proposition de Projet de Mandat                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 13-oct-25                                                                                                                     | Accusé de réception                  |                       | Email           | Accusé de réception de ma candidature par la DRH Mme Delphine Hoarau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|                                                                                                                               |                                      |                       |                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 17-oct-25                                                                                                                     | Relance N°1                          |                       | Email           | Relance et demande de Sylvie à la DRH sur la possibilité d'envoyer des éléments complémentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 04-nov-25                                                                                                                     | Relance N°2                          |                       | Email           | Relance et proposition de POEI via France Travail (financement d'une formation préalable à l'embauche)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 13-nov-25                                                                                                                     | Confirmation de sélection            |                       | Email           | Email de Roxane Brun (consultante) : Confirmation de ma pré-sélection pour le poste de Directrice Régie Tourisme de Cilaos, avec un premier entretien en visio proposé le 17 novembre 2025 à 11h (8h Métropole)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 17-nov-25                                                                                                                     | Entretien N°1                        |                       | Visio           | Participants : Jacques Techer (Maire), Frédéric Segart (1er adjoint et Président EPIC Tourisme), Delphine HOARAU (DRH), Guillaume Oulai(DGS), Roxane Brun (Consultante).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|                                                                                                                               |                                      |                       |                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                                                                                                               |                                      |                       | Email           | Envoi de ma proposition de PLAN D'ACTION 2026-2030 pour la Régie Tourisme de Cilaos à Mr Segart et Mme Brun                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 04-déc-25                                                                                                                     | Entretien N°2                        |                       | Visio           | Participants : Jacques Techer (Maire), Frédéric Segart (1er adjoint et Président EPIC Tourisme), Delphine HOARAU (DRH) - Proposition de la Commune de Cilaos : 4 695,04 euros salaire Brut mensuel sur 12 mois                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                                                                                                               |                                      |                       |                 | Confirmation de ma sélection au poste de Directrice Régie de Tourisme Cilaos et négociation sur mes conditions d'embauche (salaire brut, avantages en nature et POEI préalable)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                                                                                                               |                                      |                       |                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 09-déc-25                                                                                                                     | Bulletin de paie prévisionnel & POEI |                       | Email           | Confirmation de la DRH sur sa prise de contact avec l'antenne France Travail Pro pour la mise en place d'un dispositif (POEI) Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle, préalable à l'embauche + Transmission d'un document Projet de bulletin de paie de la DRH de Cilaos : BASE 4 695,04 euros brut mensuel / Grille indiciaire Attaché Territorial Principal Echelon 10, Indice majoré 826 : 4066,22euros + IFSE : 628,83euros                                                                                    |
| 17-déc-25                                                                                                                     | Entretien N°3                        |                       | Visio           | Participants : Mme Delphine Hoarau (DRH) & Mme Laurence Picard (Assistante RH)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                                                                                                               |                                      |                       |                 | Point sur rémunération et éléments complémentaires sur les modalités contractuelles.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|                                                                                                                               | Courrier Sylvie                      |                       | Email           | ACCORD de Sylvie sur la rémunération proposée par la DRH (4895,04euros Brut) et sur le véhicule de fonction. Demande à ce que l'avantage en nature du logement soit déclaré de nécessité absolue de service compte tenu des conditions d'isolement du poste                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                                                                                                               |                                      |                       |                 | Accord de Mr Jacques Techer sur tous ces points.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 04-janv-26                                                                                                                    | Courrier Sylvie                      |                       | Email           | Envoi de Sylvie à la DRH des documents nécessaires à l'établissement d'un contrat de travail et à l'entrée en formation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 14-janv-26                                                                                                                    |                                      |                       | Email           | POEI (Carte d'identité, carte vitale, permis de conduire, N° France Travail, facture EDF pour validation résidence principale)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 10-févr-26                                                                                                                    | Entretien N°4                        |                       | Visio           | Point sur mise en place de la POEI et demande d'un engagement d'embauche signé par la Mairie de Cilaos                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 12-févr-26                                                                                                                    | DST Mr Lallemand                     |                       | Whatsapp textos | Envoi de photos/vidéo sur la logement proposé sis 15 rue Alsace Corré, 97413 Cilaos                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 20-févr-26                                                                                                                    | Courrier DRH                         |                       | Email           | Transmission du programme de formation de DEVELOPA OU sur "La Maîtrise de l'IA au travail"                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 20-févr-26                                                                                                                    | Courrier DAF                         |                       | Email           | Transmission par Mr Lambert (DAF) d'une lettre d'engagement d'embauche co-signée en date du 13 février 2026 par le Mr Guillaume Oulai (DGS) et Mr Frédéric Segart (1er Adjoint & Président de l'EPIC de Cilaos)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 23-févr-26                                                                                                                    | Courrier DRH                         |                       | Email           | Demande de financement à France Travail pour la POEI "Maîtriser l'IA au Travail" concernant Sylvie SAQUET MASCLÉS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 26-févr-26                                                                                                                    | Courrier DRH                         |                       | Email           | Validation de la POEI avec date d'embauche au 15 avril 2026 (cf lettre d'engagement d'embauche)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                                                                                                               | Courrier Sylvie                      |                       | Email           | Demande d'infos supplémentaires sur la date de mise à disposition du logement de fonction et du véhicule de fonction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|                                                                                                                               | DST Mr Lallemand                     |                       | Whatsapp Appel  | Il m'informe que les élus regardent pour me proposer un logement de fonction différent : une maison avec jardin en face de la Mairie. Il doit me rappeler pour me faire connaître sa disponibilité et s'engage sur le fait qu'au 8 avril, date de mon arrivée sur le territoire de La Réunion, j'aurais un logement à ma disposition. Concernant le véhicule de fonction, il prévoit d'en louer un en attendant que le marché sur les véhicules de la Mairie soit signé, car le Maire souhaite attendre l'issue des élections. |

|            |                                                            |                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 27-févr-26 | Courrier DRH                                               | Email                                                                          | Transmission par Mme Laurence Picard de la part de Delphine Hoarau d'une nouvelle lettre d'engagement d'embauche signée en date du 26 février 2026 par le Maire Mr Jacques TECHER, autorité de la Commune de Cilaos.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 22-mars-26 | Elections municipales                                      | 2ème tour                                                                      | Changement de Municipalité : élection de Mme Laila NASSIBOU avec 55,52% des voix                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 29-mars-26 | Investiture                                                | Mairie de Cilaos                                                               | Investiture de Mme Laila Nassibou à la Mairie de Cilaos                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 30-mars-26 | Message DGS                                                | Texte                                                                          | Je suis informée que : "la nouvelle autorité a la volonté d'interroger tant la stratégie de fonctionnement que l'évolution du développement de la structure OTC (Office de Tourisme Communal) C'est pourquoi, il ne sera, pour l'instant, pas possible de donner une suite favorable à votre recrutement"                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|            | Message Sylvie                                             | texto                                                                          | Je demande à rencontrer Mme La Maire car j'ai mon vol le 8 avril 2026, la fin de ma formation POEI devant s'effectuer en présentiel à la Réunion, avec une restitution du bilan de ma formation prévue par le formateur le 14 avril dans leurs locaux à Cilaos.                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 14-avr-26  | Courrier Sylvie<br>déposé en mains<br>propres              | Courrier N° 762<br>Enregistrement en<br>Mairie de Cilaos                       | Demande de prise de position claire de la part de Mme La Maire sur les suites qu'elle prévoit à mon POEI, car je dois informer France Travail de mon statut rapidement, notamment au regard d'une aide financière prévue pour l'employeur au jour de l'embauche. Je l'informe qu'elle pourrait demander à décaler ma date d'embauche si nécessaire, compte tenu de sa prise de poste récente et de la nécessité pour elle certainement de réorganiser certaines choses, comme notamment la Gouvernance de l'IEPIC. (Cf courrier complet du 14 avril 2026)                  |
| 15-avr-26  | Arrivée de Sylvie en<br>Mairie de Cilaos                   | Présentiel car premier<br>jour d'embauche prévu                                | En me présentant à la Mairie au matin de ce qui devait être mon premier jour d'embauche, on m'indique que je peux repartir car Madame La Maire ne souhaite pas me recevoir. Je viendrais assister au Conseil Municipal à 16h30, et une fois terminé, je m'approche d'elle pour la saluer. Elle me demande alors " Vous êtes qui vous?" Je lui réponds que je suis la personne que la commune de Cilaos prévus pour le poste de Direction de la Régie Tourisme de l'IEPIC . Sa réponse : "Je ne vous ai pas recruté, donc vous n'êtes pas embauchée!"                       |
| 16-avr-26  | Courrier Sylvie<br>déposé en mains<br>propres              | Courrier N° 813<br>Enregistrement en<br>Mairie de Cilaos                       | Formalisation de notre échange de la veille, et demande de réexamen de ma situation et de sa décision de non-embauche. J'attire son attention sur le fait qu'aucune position claire et circonstanciée n'ayant été formalisée de sa part à ce jour, je me présenterai à la Mairie le lendemain espérant qu'à défaut d'une entrevue avec elle, un document signé de sa main m'éclairera sur sa position, à la fois sur la réstitution tripartite obligatoire pour ma POEI, et sur la confirmation ou pas de mon embauche (cf courrier complet du 16 avril 2026)              |
| 20-avr-26  | Courrier Sylvie<br>déposé en mains<br>propres              | Courrier N° 842<br>Enregistrement en<br>Mairie de Cilaos                       | Demande d'entretien préalable au regard d'un engagement d'embauche non-honoré. Je lui demande un rendez-vous dans les 72 heures afin de clarifier officiellement la position de la Commune, d'envisager les modalités de résolution de cette situation, et de limiter l'aggravation du préjudice subit.                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 21-avr-26  | Courriers du<br>Président de l'IEPIC<br>Mr Frédéric Segart | Courrier N° 853 et<br>courrier N° 854<br>Enregistrement en<br>Mairie de Cilaos | Devant l'absence de réponse de la DRH et du DGS à ses demandes d'entrevue avec l'autorité, le Président de l'IEPIC qui a ouvert le poste de Direction de Régie de Tourisme de Cilaos adresse 2 courriers officiels en Mairie afin de solliciter de la Maire et de son Premier adjoint qu'un traitement digne et loyal me soit réservé, avec un examen complet de mon dossier pour éviter toute erreur d'appréciation préjudiciable à la Commune, à l'IEPIC ou à mon égard.                                                                                                 |
| 21-avr-26  | Courrier du Cabinet<br>de la Maire de Cilaos               | Ref RD/LN/N°228<br>LR/AR 1A21097008854                                         | Email reçu intégrant en document joint un courrier que je devrais recevoir à mon domicile en Métropole dans les prochains jours, précisant la décision de non embauche de la Maire au motif que mes prétentions salariales et avantages annexes demandés ne sont pas en adéquation avec la trajectoire budgétaire prévisionnelle pour le démarrage de l'activité de cet établissement public. L'absence de corrélation entre mes aspirations salariales et les capacités budgétaires de l'établissement justifierait de fait l'absence de finalisation de mon recrutement. |

Fait à Cilaos, le 21 avril 2026

Signature :



Mme Sylvie SAQUET MASCLÉS